

AFFAIRE No 24 - CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE A DOMENJOD

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La pression de l'urbanisation, due à la proximité de l'agglomération de Saint-Denis, commence à s'accroître sur les terres encore agricoles de Domenjod, d'autant plus que la Commune est amenée à y réaliser des investissements, notamment en matière d'adduction d'eau.

Dans ces conditions, et afin d'éviter que ces équipements publics ne procurent aux propriétaires concernés un enrichissement sans cause, je vous propose de demander à Monsieur le Préfet la création d'une Zone d'Aménagement Différé limitée au Nord par les limites actuelles de la Zone d'Intervention Foncière à la périphérie du village de Domenjod, à l'Ouest par la Ravine Cadet, à l'Est par la Rivière des Pluies et au Sud par la ligne séparant les sections cadastrales CX et CY.

Conformément au Code de l'Urbanisme, un droit de préemption serait ouvert à la Commune sur toutes les ventes d'immeubles bâtis ou non bâtis situés dans cette zone.

Je mets la question aux voix.

---

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions du Cadre de Vie et des Finances sont favorables.

---

*Reçu à la Préfecture le 15/04/1985*

(Monsieur FOURNEL délimite ladite zone sur plan)

M. FOURNEL : La Z.A.D. est limitée à l'Ouest par la Ravine Cadet, à l'Est par la Rivière des Pluies et au Sud par le secteur dit "Montauban". On dit Domenjod mais c'est "à cheval", en fait, entre la Bretagne et Domenjod.

Mme PAYET A. : C'est complètement la Bretagne ; ce n'est pas Domenjod.

M. FOURNEL : Non.

LE MAIRE : C'est Domenjod quand même.

(Monsieur FOURNEL délimite sur plan la partie Domenjod et la partie Bretagne)

M. ANNETTE : La route qui va à la Bretagne, elle passe où ?

LE MAIRE : Elle ne figure pas sur ce plan. Il y a, je crois, le Chemin Dufourg.

Mme PAYET A. : Le Chemin Dufourg est sur le secteur de la Bretagne.

LE MAIRE : On y accède par Domenjod. On va qu'à dire Domenjod - Bretagne.

.../...

M. ANNETTE : Ce sont des terres agricoles, cela, non ?

LE MAIRE : Pour l'instant, oui. Mais, on commence à construire beaucoup. On est en train de mettre l'eau. On s'étend ; on commence à mettre des maisons avec 5 000 m<sup>2</sup> autour ; après, on construit une deuxième, une troisième sans permis ; et on nous dit ensuite : "Voyez, on n'a pas d'eau".

M. ANNETTE : Et le P.O.S., qu'est-ce qu'il prévoyait dans ce secteur ?

LE MAIRE : Toujours une zone agricole.

M. ANNETTE : D'accord. Et, on construit malgré cela ?...

LE MAIRE : L'exploitant peut construire sur 5 000 m<sup>2</sup>.

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE**.

---o-o-o0o-o-o---